

---

**Enregistrement d'armoiries de personne physique ou  
d'association familiale**

**A.M. 24-11-2022**

**M.B. 02-02-2023**

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 24 novembre 2022 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personne physique suivantes :

157. M. SCHEIRE Michaël, né à Anderlecht le 14 juin 1986 : parti de gueules et d'or à 3 chevrons de l'un en l'autre ; au chef de sable chargé de trois triangles d'or. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'or et de gueules.

Cimier : une tête de chien de berger malinois au naturel.

Devise : SEMPER FIDELIS en lettres d'or sur un listel de gueules.

Dévolution : pour lui-même, ses descendants porteurs du nom

Cet arrêté entre en vigueur au moment de sa signature.